



SALAIRE SOCIAL MINIMUM (SSM)

254,31 € à l'indice 100

Salariés		% du SSM	SSM brut mensuel	SSM brut horaire
18 ans et plus	Non qualifié	100 %	2.071,10 €	11,9717 €
	Qualifié	120 %	2.485,32 €	14,366 €
17 ans et plus		80 %	1.656,88 €	9,5773 €
15 ans et plus		75 %	1.553,33 €	8,9788 €

COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

Branches d'assurance		Part patronale	Part salariale
Assurance pension		8,00 %	8,00 %
Assurance maladie ¹	Prestations en espèces	0,25 %	0,25 %
	Prestations en nature	2,80 %	2,80 %
	Total	3,05 %	3,05 %
Mutualité des employeurs	Classe 1 (taux d'absentéisme < 0,65 %)	0,41 %	-
	Classe 2 (taux d'absentéisme < 1,60 %)	1,07 %	-
	Classe 3 (taux d'absentéisme < 2,50 %)	1,63 %	-
	Classe 4 (taux d'absentéisme ≥ 2,50 %)	2,79 %	-
Assurance accident ²		0,80 %	-
Santé au travail		STI : 0,10% / STM : 0,11%	-
Assurance dépendance ³		-	1,40 %

¹ Les allocations et indemnités purement occasionnelles ainsi que les gratifications et les avantages en nature sont cotisables en matière d'assurance maladie au taux de 2,80 % (part employeur) et 2,80 % (part salariale).

² Le taux de cotisation unique de 0,80 % est multiplié par un facteur bonus/malus en fonction des prestations pour les accidents du travail versées durant une période d'observation déterminée. Chaque cotisant recevra une lettre d'information de l'Association d'assurance accident indiquant son taux de cotisation individuel pour l'année 2019.

³ 1,40 % de la rémunération brute après déduction d'un abattement de ¼ du SSM pour salarié non qualifié (517,78 €). Un salarié travaillant au moins 150 h/mois a droit à l'abattement intégral.

MINIMA ET MAXIMA COTISABLES

Minimum cotisable mensuel	1 x le SSM pour salarié non-qualifié	2.071,10 €
Maximum cotisable mensuel	5 x le SSM pour salarié non-qualifié	10.355,50 €
Maximum cotisable annuel pour 2019 (excepté pour la contribution dépendance)	124.266,00 €	

REMUNERATION DE L'ELEVE ET DE L'ETUDIANT pendant les vacances scolaires

Age de l'élève ou de l'étudiant	% du SSM en fonction de l'âge	Salaire brut mensuel	Taux horaire brut
18 ans et plus	80 % de 2.071,10 €	1.656,88 €	9,5773 €
17 ans et plus	80 % de 1.656,88 €	1.325,50 €	7,6618 €
15 ans et plus	80 % de 1.553,33 €	1.242,66 €	7,1830 €

IF Group ne peut être tenu responsable d'erreurs, d'omissions ou de toutes conséquences, obtenues à la suite de l'utilisation de ce document, qui est publié à titre informatif seulement.

EXPERTS EN FORMATIONS FISCALES ET SOCIALES

IF GROUP

ADVISORY CHARTERED ACCOUNTANTS
CORPORATE SERVICES PAYROLL & HR TAX

45, RUE DES SCILLAS

L-2529 HOWALD

T +352 47 68 47 -472

WWW.IFGROUP.LU

JANIQUE BULTOT

JULIE RATAJCZAK

Partner

Manager

T +352 47 68 47 - 445

T +352 47 68 47 - 473

janique.bultot@ifgroup.lu

julie.ratajczak@ifgroup.lu



Cet email a été envoyé à *EMAILI*, [cliquez ici pour vous désabonner](#)